

P6_TA(2007)0499

Composition de la Conférence des Présidents (modification de l'article 23 du Règlement PE)

Décision du Parlement européen du 13 novembre 2007 sur la modification de l'article 23 du règlement du Parlement européen, relatif à la composition de la Conférence des présidents (2007/2066(REG))

Le Parlement européen,

- vu la proposition de modification de son règlement B6-0039/2007,
 - vu l'article 202 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission des affaires constitutionnelles (A6-0355/2007),
1. décide d'apporter à son règlement les modifications ci-après;
 2. rappelle que ces modification entrent en vigueur le premier jour de la prochaine période de session;
 3. charge son Président de transmettre la présente décision, pour information, au Conseil et à la Commission.

Texte en vigueur

Amendements

Amendement 1
Article 23, paragraphe 2

2. Les non-inscrits délèguent **deux** des leurs aux réunions de la Conférence des présidents, auxquelles **ils participent** sans droit de vote.

2. Les non-inscrits délèguent **un** des leurs aux réunions de la Conférence des présidents, auxquelles **il participe** sans droit de vote.